

Décision

Générale

colonial

Décision n° 554 désignant • les membres de la Commission, de surveillance et de correction des épreuves de l'examen du certificat d'études primaire; élémentaires.

n° 554

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
23 mai 1950

Numéro JO
n° 5 du 01/05/1950

Date du numéro
1 mai 1950

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable au territoire par décret du 16 juin 1884

Vu la décision n° 464 du 24 avril 1950 fixant la date et le siège de la Commission du certificat d'études primaires élémentaire
Sur la proposition du chef du service de l'enseignement,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— La Commission chargée de la surveillance et de la correction des épreuves de l'examen du certificat d'études primaires élémentaires sera composée de : M. Gravier, chef du service, président; M. Pau, administrateur adjoint au cercle, vice-président; M. Depouilly, directeur du groupe scolaire, membre; M. »° Moussard, professeur, membre; M. Pottier, institutrice, membre; M. Terrisse, instituteur, membre; M. Le Ber, institutrice, membre; M. Renault, institutrice, membre; M. Tlierv, institutrice, membre; La Révérente Mère directrice de l'école des Soeurs, membre. Art. 2. — La présente décision sera communiquée et publiée partout où besoin sera.

Le Gouverneur

SADOUL